

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 29/03/2024 - Affichage : 29/03/2024

Convocation Générale : 05/04/2024 - Affichage : 05/04/2024

Le onze avril deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 11.04.24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER - 05.04.24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 05.04.24	
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir donné à Brigitte BOUZEAU - 02.04.24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11.04.24	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

**Objet : Augmentation du temps de travail adjointe au Responsable de Site Enfance jeunesse.
Délibération n°2024-052a**

Le responsable du site de Savigné L'Évêque était jusqu'à il y a peu, le seul à ne pas être secondé par un(e) Adjoint(e). Au regard de l'importance du site, un adjoint d'animation à temps non complet (27,5/35) à été nommé dans cette fonction.

Celle-ci nécessite une participation aux missions administratives qui ne sont pas comprises dans le temps de travail de l'intéressée. Ce temps n'étant pas suffisant, il est en conséquence envisagé de porter sa durée de travail à temps complet. Dans cette attente, un volume hebdomadaire de 3 heures complémentaires est octroyé à l'agent mais reste insuffisant.

Un avis favorable a été prononcé par le CST le 09 février 2024. Ce point a également été inscrit, pour information, à l'ordre du jour du Bureau Communautaire du mois du 28 mars 2024.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09 février 2024,

Vu le rapport présenté par Monsieur André PIGNÉ, Président de la Communauté de communes,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'augmentation du temps de travail de l'adjointe au responsable de Site Enfance jeunesse de 27,5 heures à 35 heures à temps complet,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01/05/2024. En conséquence, le poste dont la durée de travail ne correspond plus aux besoins du service sera supprimé (poste permanent d'adjoint d'animation à 27,5h),

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

CHARGE Monsieur le Président à effectuer toute les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 avril 2024,

